



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2019-231

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-09-05-015 - AO "SABLE DE CAMARGUE" Avis de consultation publique (1 page)	Page 3
13-2019-09-20-003 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
13-2019-09-20-004 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 7
13-2019-09-20-005 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 9
13-2019-09-24-001 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 11
13-2019-07-15-007 - Récompense pour acte de courage et de dévouement attribuée à l'occasion de l'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne à Marseille 1er (5 pages)	Page 13

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-09-05-015

AO "SABLE DE CAMARGUE"

Avis de consultation publique



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AO « SABLE DE CAMARGUE »

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 05/09/2019, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 14 communes réparties sur les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :

Département des Bouches-du-Rhône : Saintes-Maries-de-la-Mer

Département du Gard : Aigues-Mortes, le Grau-du-Roi, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze, Vauvert.

Département de l'Hérault : Frontignan, la Grande-Motte, Marseillan, Mauguio, Palavas-les-Flots, Sète, Vic-la-Gardiole et Villeneuve-les-Maguelonne.

La consultation se déroulera du 14/10/2019 au 14/12/2019 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

INAO – Site de Montpellier
697 av Etienne Meuhl
CA Croix d'Argent
34070 Montpellier

ou par courriel à l'adresse suivante :

INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 14/12/2019, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi qu'au siège de l'ODG (Syndicat de défense et de promotion des vins des Sables ; lieudit les Sablons ; Route d'Arles ; 30220 AIGUES-MORTES) sur rendez-vous au 06 11 25 24 99 ou 06 13 59 52 07.

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2019-09-20-003

Récompense pour acte de courage et de dévouement



**PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

**Arrêté accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite
et
Le préfet de police des Bouches-du-Rhône
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 25 mars 2019 en portant secours à un homme grièvement blessé à la suite d'une tentative d'homicide par arme à feu alors qu'il se trouvait sur le parking d'un supermarché de la commune de Châteauneuf-les-Martigues ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée au fonctionnaire de police de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (DSP Nord) dont le nom suit :

M. Nicolas COLLET, adjoint de sécurité

ARTICLE 2

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 20 septembre 2019

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

signé

signé

Olivier de MAZIÈRES

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2019-09-20-004

Récompense pour acte de courage et de dévouement



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

**Arrêté accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite
et
Le préfet de police des Bouches-du-Rhône
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 7 septembre 2018 pour sauver un homme au sol, inconscient et sans pouls, en prodiguant les gestes de premiers secours en attendant l'arrivée des pompiers sur la commune de Martigues ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Une mention honorable pour acte de courage et de dévouement est décernée au fonctionnaire de police de la circonscription de sécurité publique de Martigues dont le nom suit :

M. Antoine SANTIAGO-VELLA, adjoint de sécurité

ARTICLE 2

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 20 septembre 2019

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

signé

signé

Olivier de MAZIÈRES

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2019-09-20-005

Récompense pour acte de courage et de dévouement



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

**Arrêté accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite
et
Le préfet de police des Bouches-du-Rhône
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 20 octobre 2018 en portant secours à une personne qui voulait mettre fin à ses jours en s'insérant dans la mer sur la commune de La Ciotat ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police de la circonscription de sécurité publique de La Ciotat dont les noms suivent :

M. LLINARES Thierry, gardien de la paix
M. PADUANO Bruno, brigadier

ARTICLE 2

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 20 septembre 2019

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

signé

signé

Olivier de MAZIÈRES

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2019-09-24-001

Récompense pour acte de courage et de dévouement



**PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

**Arrêté accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite
et
Le préfet de police des Bouches-du-Rhône
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 17 juin 2019 en évacuant plusieurs habitants alors qu'un important incendie s'était déclaré dans un restaurant situé au rez-de-chaussée d'un immeuble dans le premier arrondissement de Marseille ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (CSP Marseille/UIPS Centre) dont les noms suivent :

M. BEAUDELIN Cyril, gardien de la paix
Mme CURATOLO Fiona, adjoint de sécurité
M. HÉBRÉAR Olivier, gardien de la paix
M. HEURLEY Stéphane, gardien de la paix
M. MORIN Thomas, gardien de la paix
M. SANTONI Bruno, brigadier de police

ARTICLE 2

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 24 septembre 2019

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône

signé

Olivier de MAZIÈRES

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2019-07-15-007

Récompense pour acte de courage et de dévouement
attribuée à l'occasion de l'effondrement des immeubles de
la rue d'Aubagne à Marseille 1er



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

**Arrêté portant attribution d'une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 5 novembre 2018 à l'occasion de l'effondrement des deux immeubles de la rue d'Aubagne dans le premier arrondissement de Marseille ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Personnel civil (grutiers) :

M. CHRETIEN Fabrice
M. DI STEFANO Fabrice
M. VIOTTI Michel

Personnel civil (ville de Marseille) :

M. CHATBI Abdelkader
M. DURA Claude
M. MENOT Pascal, médecin
M. SUANEZ Christophe

Sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône :

M. AICARDI Camille, caporal
M. BERNARD Denis, sergent
M. BERTET Gilles, sergent
M. BOUCHE Sébastien, caporal
M. BRINDEJONC Jean-Philippe, sergent
M. CARGNINO Christian, caporal-chef

M. CHAROLLAIS Yvon, adjudant-chef
M. CHARRIERE Alain, adjudant-chef
M. CHRESTIAN Guillaume, sapeur-pompier
M. CORALLO Denis, adjudant-chef
M. CUSTAUD Guillaume, sergent-chef
M. DEBU Guillaume, lieutenant
M. DEUMIE Julien, caporal
M. DIDIER Benoît, sergent-chef
M. DUCHEMIN Jean-Yves, sergent
Mme FERRIN Patricia, adjudant-chef
M. FESTA Eric, lieutenant
M. FOSSATI Lionel, sergent
M. FOUQUE Christophe, sapeur-pompier
M. FRASSIN Jérémy, sergent-chef
M. GODOT Florian, caporal
Mme GREBOVAL Caroline, adjudant-chef
M. GUILLOTEAU Laurent, adjudant-chef
M. GUISO Fabien, adjudant-chef
M. HAUVEL Michel, lieutenant
M. HEROULT Florian, caporal-chef
M. ISNARD Bruno, sergent-chef
M. JOVANOVIC Bajo, sapeur-pompier
M. LAROUZIERE Philippe, adjudant
M. LIMAL Régis, adjudant
M. LOCASTRO Eric, adjudant-chef
M. MARALDI Adrien, sergent-chef
M. MASSA Pascal, sapeur-pompier
M. MELQUION Rémi, sapeur-pompier
M. MULOS Frédéric, adjudant
M. NAJMAN Jean-Claude, sergent-chef
M. NAVARRO Francis, adjudant
M. NIN Eric, adjudant-chef
M. NOUARE Abdelaziz, sergent
M. PAUL Frédéric, adjudant-chef
M. PAUL Laurent, caporal-chef
M. PELLEING Thomas, sergent-chef
M. PENNANT Mathieu, caporal
M. PERREAL Thomas, caporal
M. PIACENTINI Serge, capitaine
M. PIAZZO Olivier, sergent
M. PLANCHE Christophe, adjudant-chef
M. POUPART DE NICOLAS Laurent, adjudant-chef
M. POURRIERE Julien, sergent-chef
M. RHIT Mickaël, sergent
M. RICARD Pascal, adjudant
M. ROUCHON André, lieutenant
Mme SAEZ Delphine, caporal
M. SLAGER Nicolas, caporal
M. TAYSSÉDRE Anthony, sergent
M. TAYSSÉDRE Benjamin, caporal
M. TAYSSÉDRE Franck, lieutenant
M. VIGNE Lionel, sergent-chef
M. ZAARAOUI Majid, adjudant-chef

Sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse :

M. AIMÉ Michel, lieutenant
M. ALMODOVAR Daniel, adjudant-chef
M. ANGELRAS David, sergent-chef
M. ANGELRAS Romain, sergent-chef
M. AUBERT Olivier, sergent-chef
Mme BARTHÉLÉMY Claire, infirmier lieutenant
M. BATHELIER Luc, caporal
M. BEAUCHAUD Ludovic, adjudant
M. BOYER Jean-Charles, adjudant
M. CHAIX Laurent, adjudant
M. FELIX Loïc, adjudant
M. LEBRUN Michaël, adjudant
M. GAMEZ Cédric, sergent-chef
M. GUERIN Gilles, capitaine
M. IMBERT Ludovic, sergent-chef
Mme MARBET Delphine, adjudant-chef
M. MARIN Benoît, sergent-chef
M. MELCHIOR Stéphane, adjudant
M. MAROT Gilles, adjudant-chef
M. PAU Eric, adjudant-chef
Mme PEBRE Laurence, infirmier capitaine
M. PRINCE Didier, lieutenant
M. RICCIOTTI Fabien, adjudant
M. RIZZETTO Fabien, sergent-chef
M. ROBERT Damien, sergent-chef

Bataillon de marins-pompiers de Marseille :

M. ANTOINE Alexandre, quartier-maître de 1ère classe
M. BARBI Léo, second maître
M. BARDOT Maxime, matelot de 1ère classe
M. BASQUE Aurélien, second maître
M. BASSET Thierry, premier maître
M. BAYO Jean-Michel, premier maître
M. BENASSI Rémi, maître
M. BERNARD Romain, maître
M. BERTEI Sébastien, maître
M. BERTOLOTTI Romain, second maître
M. BESSE Stéphane, premier maître
M. BIANCO Florent, maître
M. BONNET Edouard, maître
M. BOZONNIER Maxime, maître
M. CAIZERGUES Vincent, maître
M. CANALE Valentin, quartier-maître de 1ère classe
M. CAUQUIL Clément, quartier-maître de 1ère classe
M. CECCHERINI Rémi, maître
M. CHARRIER-BUSI Pascal, second maître
M. CHARTIER Adrien, second maître
M. CHATELAIN Alban, quartier-maître de 1ère classe
M. CHATRE Rémi, quartier-maître de 1ère classe
M. CHEBBI Ali, second maître
M. COGEZ Nathan, second maître

M. DAESSLE Guillaume, capitaine de corvette
Mme DARRIEUX-BLONDY Amélie, second maître
M. DEBIAIS Alexandre, lieutenant de vaisseau
M. DERVAL Quentin, enseigne de vaisseau de 1ère classe
M. DESSAIGNES Nathan, quartier-maître de 2ème classe
M. DI LELIO Stéphane, maître
M. DOL Anthony, second maître
M. DONIDA André, second maître
M. DUPRE Thomas, second maître
M. ELSERMANS Jean-Michel, maître
M. ESTEVENIN Romain, second maître
M. FAVIER Mathieu, matelot de 1ère classe
M. FERNANDEZ Nicolas, quartier-maître de 2ème classe
M. GASC Sébastien, second maître
M. GASPERIN Paco, maître
M. GAVARRI Sébastien, maître
M. GIGOT Aymeric, second maître
M. GIRARDOT Michaël, second maître
Mme GONZALEZ Sandra, maître
M. GRENET Clément, lieutenant de vaisseau
M. HUET Jérémy, quartier-maître de 2ème classe
M. HURET Rémy, maître
M. LACHIZE Loïc, second maître
M. LAGADEC Quentin, quartier-maître de 2ème classe
M. LAREYRE Jean-Patrick, second maître
M. LAURENT Geoffrey, lieutenant de vaisseau
M. LE DUFF François, capitaine de frégate
M. LEFEBVRE Thomas, second maître
M. LE VILLAIN Vincent, maître
M. L'HOSTE Valentin, quartier-maître de 2ème classe
M. LHOTELLIER Dominique, maître
M. MALZIS Ivain, quartier-maître de 1ère classe
M. MARTIN Teddy, quartier-maître de 2ème classe
M. MARTINO Nicolas, maître
M. MATESIC Maxim, quartier-maître de 1ère classe
M. MAUDIEU Loïc, premier maître
M. MBAE SAIDOU Nouredine, second maître
M. MERLE Laurent, quartier-maître de 2ème classe
M. MICHAU Jean-Claude, maître
M. MICHELETTA Jean, maître principal
M. MINNI Bertrand, maître
M. MINOTTE Michaël, second maître
M. MONTLAHUC Régis, maître
M. MOSER Benoît, maître
M. NIVET Florian, second maître
M. PALANQUE Ludovic, maître
M. PANIAGUA David, maître
M. PARISET Cédric, second maître
M. PATAT Tom, quartier-maître de 1ère classe
Mme PELTIER Pauline, maître
M. POCHOLLE Geoffrey, quartier-maître de 2ème classe
M. POIRE Maximilien, second maître
M. PRENAT Guillaume, second maître

Mme QUETIER Claris, second maître
M. REVERON Alexandre, maître
M. ROBIN Anatole, enseigne de vaisseau de 1ère classe
M. SAFSAF Adel, maître
M. SAVELLI Serge, premier maître
M. SCHLIFFER Dimitri, matelot de 1ère classe
M. SEJNERA Eric, premier maître
M. SILVA Nicolas, quartier-maître de 2ème classe
M. SIMEONI Mathieu, quartier-maître de 1ère classe
M. STEINBECHER Johann, second maître
M. SWOBODA Julien, second maître
M. THEVENET Sylvain, second maître
Mme TURCOT Julie, second maître
M. VERHAEGHE Paul, quartier-maître de 1ère classe
Mme VERRON Jessy, second maître
M. YOUSFI Farouk, maître

ARTICLE 2

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Marseille, le 15 juillet 2019

Le préfet,

signé

Pierre DARTOUT